Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 42 (2005)

Heft: 1661

Artikel: Electricité : le partenaire incontournable

Autor: Tille, Albert / Pochon, Charles-F.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1013668

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le partenaire incontournable

Après le feu vert du peuple suisse à la libre circulation des personnes, Berne et Bruxelles s'empressent d'annoncer l'ouverture de négociations sur le marché de l'électricité.

e marché européen de l'électricité sera totalement libre en 2007. Pour faire fonctionner harmonieusement son marché, l'Europe peut très difficilement se passer du réseau suisse par lequel transite un quart de son trafic électrique transfrontalier. La Suisse n'a pas pris part à la décision de libéraliser arrêtée en 2000 au sommet de Lisbonne. Elle est cependant directement touchée par les nouvelles règles du jeu qui régissent l'utilisation du réseau auquel elle est connectée et les contrats d'achat d'électricité qu'elle a passés avec ses voisins. Les deux partenaires sont donc condamnés à s'entendre. Or les problèmes ne manquent pas.

La gestion du transport

Dans le marché libre, chacun peut acheter son électricité où il le veut. Les règles communautaires veillent au bon fonctionnement de la concurrence comme c'est le cas avec n'importe quelle marchandise. Mais l'achat de courant ne suffit pas. Son transport doit être assuré dans des conditions financières équitables pour tous et en quantité suffisante. La gestion des réseaux est donc capitale. L'Europe a choisi de confier cette tâche au marché. Chaque acquéreur d'électricité devra acheter son droit de passage par le système des enchères périodiques, voire même journalières. Les prix monteront ou baisseront selon la capacité disponible sur les différentes parties du réseau interconnecté.

La réglementation européenne du marché de l'électricité est couplée avec une série de mesures écologiques visant à respecter les engagements du protocole de Kyoto dans la gestion de toutes les formes d'énergie. Ainsi l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables doit avoir accès au marché avec l'aide de subventions publiques. Cette électricité verte bénéficiera d'une garantie d'origine. Elle pourra être ainsi offerte à un prix plus élevé aux consommateurs soucieux de la sauvegarde de l'environnement. La réglementation fixe en outre des normes sécuritaires valables

sur l'ensemble du réseau pour éviter les distorsions de concurrence. Le dispositif est évidemment appelé à évoluer avec les expériences faites et les mutations technologiques.

Les réticences suisses

Pour Bruxelles, le plus simple est de demander à tous les pays tiers intégrés au réseau européen de s'aligner sur son système. C'est ce qu'ont fait les pays balkaniques en acceptant même la reprise automatique des règles que décideront ultérieurement les 25 pays membres. La Suisse ne sera pas si arrangeante. Walter Steinmann, chef de l'Office fédéral de l'énergie, l'a clairement affirmé dans une interview accordée au Tages Anzeiger. Un accord est cependant indispensable, notamment pour garantir la livraison à la Suisse de l'électricité provenant des centrales nucléaires françaises. La Cour européenne de justice a reconnu la légitimité des contrats à long terme. Mais elle ne s'est pas prononcée sur les modalités

de l'acheminement du courant. Avec le système des enchères, la Suisse pourrait être contrainte, en cas de sous-capacité, d'acheter un droit de passage à un prix prohibitif. En négociant âprement, Berne pourrait peut-être obtenir la garantie d'une livraison à prix fixe des quantités qui sont sa propriété dans les centrales françaises. Pas question en revanche de s'engager dans le domaine du gaz et du pétrole. Pas question, non plus, toujours selon Walter Steinmann, d'être automatiquement lié par les décisions ultérieures des 25 pays membres. La Suisse se contentera de reprendre, à titre «volontaire», les nouvelles normes européennes.

Le futur accord sur l'électricité ne fait pas exception. Comme tous les autres arrangements bilatéraux, il a le défaut majeur pour la Suisse d'observer passivement l'évolution de règles communautaires et de la contraindre à les reprendre pour éviter d'être économiquement discriminée.

Deux gouttes d'eau

Au Musée du Léman, à Nyon, il y a une exposition intitulée *Une goutte dans le Léman* consacrée à «la complexité et l'intérêt de l'écosystème lémanique présenté dans sa globalité». Or, récemment, le quotidien bernois *Der Bund* signalait que le Ministre fédéral des finances Hans-Rudolf Merz avait composé et raconté au Festival du livre pour enfants de Köniz en Allemagne l'histoire d'une goutte d'eau partie de la mer et qui aboutit dans l'encrier de l'auteur du récit et sèche avec l'encre du manuscrit.

Y a-t-il une solution?

Il arrive qu'on prenne un livre dans sa bibliothèque avec l'intention de chercher à qui le donner. On y jette un coup d'œil et on s'y attache. Ce fut récemment le cas pour *Les Constitutions fédérales de la Suisse* (Attinger Frères, Neuchâtel, 1891) que Charles Hilty, professeur à l'Université de Berne, a écrit «sur la demande du Conseil fédéral à l'occasion du sixième centenaire de la première alliance perpétuelle du 1^{et} août 1291». Depuis cette relecture je suis persuadé que ce volume devrait être découvert ou redécouvert par tous ceux qui sont appelés à traiter des relations entre la Suisse et l'Europe. Des faits nouveaux sont apparus depuis la fin du XIX^e siècle, mais l'analyse des *Eidgenössiche Abschiede* de Hilty permet de constater que les liens entre Confédérés étaient complexes et variables, avec des différences qui aboutirent parfois à des conflits. Découvrez-le ou relisez-le, peut-être aidera-t-il à trouver la solution pour les rapports futurs de la Suisse avec l'Europe unie.